

## Eclairage public - Programme 1999 de travaux - Demande de subvention

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Les crédits inscrits au budget primitif 1999, en investissement, affectés aux travaux d'Eclairage Public aux chapitres 90.814.2315.89039 et 90.814.2315.89040 Service 30900 sont de 3 750 000 F, auxquels il conviendra d'ajouter les subventions attendues [250 000 F représentant la part d'EDF dans les travaux de dissociation du réseau (charte de partenariat) et 400 000 F représentant la part de l'Etat pour le contrat local de sécurité]. La Commission Voirie-Circulation propose de répartir le crédit de 4 400 000 F de la façon suivante :

. Travaux d'amélioration	2 200 000 F
- contrat local de sécurité	1 000 000 F
- extension des installations	130 000 F
- rénovation des installations	1 070 000 F
. Travaux de dissociation du réseau	1 000 000 F
. Travaux en régie municipale	400 000 F
. Autres travaux de gestion courante	800 000 F
- travaux en liaison avec EDF	100 000 F
- grosses réparations	500 000 F
- remplacements suite à accidents de circulation	200 000 F

Cette ventilation est assortie des commentaires suivants :

Les travaux à engager suivant les orientations définies dans le contrat local de sécurité concernent essentiellement une mise en place ou une amélioration de l'éclairage de parcours piétonniers (entre parkings et immeubles) et d'abord d'immeubles dans les quartiers dits sensibles. Le crédit affecté cette année est de 1 000 000 F. Une première réunion d'évaluation sur Planoise a permis de mettre en évidence les besoins sur un parcours piétonnier partant du Centre Commercial Ile de France pour rejoindre celui des Epoisses, puis la Place Cassin.

Le programme proposé en extension et rénovation est le suivant :

- Rue des Deux Lys
- Chemin de la Plénière
- Rue de l'Avenir
- Parking Eglise St-Paul
- Quartier St-Jean (2<sup>ème</sup> tranche)
- Planoise (3<sup>ème</sup> tranche)
- Rue de Vesoul (3<sup>ème</sup> tranche).

Les travaux de dissociation sont exécutés en partenariat avec EDF. Ils ont pour but d'améliorer la sécurité des agents d'intervention. Le programme correspondant est établi en fonction des priorités des deux administrations.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le présent programme de travaux
- solliciter la participation financière de l'Etat à hauteur de 400 000 F et l'inscrire en dépenses, au BS chapitre 90.814.2315.89040 - Service 30900 et en recettes, chapitre 90.814.1321.89040 - Service 30900
- solliciter la participation financière d'EDF à hauteur de 250 000 F et l'inscrire en dépenses au BS chapitre 90.814.2315.89039 - Service 30900 et en recettes chapitre 90.814.1326.89039 - Service 30900
- autoriser M. le Maire à signer les marchés après consultation ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires et ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 1999.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 2 avril 1999.*